
Ville et date

Secrétariat général
Commission d'accès à l'information
Bureau 2.36
525, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Télécopieur : 418 529-3102

OBJET : Demande de révision

Madame, Monsieur,

En vertu de l'article 135 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, je soumetts à la Commission d'accès à l'information une demande de révision puisque :

- ma demande a été refusée totalement ou partiellement.
ou
 je n'ai pas reçu de réponse dans le délai prévu par la loi.

Il est obligatoire de fournir :

- copie de ma demande **et** copie de la réponse du responsable de l'accès de l'organisme.
ou
 copie de ma demande adressée au responsable de l'accès de l'organisme qui est demeurée sans réponse.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Signature : _____

Nom, prénom : _____

Adresse : _____

Tél. jour : () _____

N.B. : Les délais légaux doivent être respectés. Une personne morale (notamment une compagnie, une association, un syndicat) doit faire préparer et déposer sa demande par un avocat.